

# Mairie de Bouillargues

Hôtel de ville  
30230 BOUILLARGUES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 Février 2015

Réf. : MG/LD/VL 2015

La séance est ouverte à 18 heures 30

Monsieur le Maire établit la liste des membres présents, absents et des procurations et précise que le nombre de votants à cette séance est de 28.

PRESENTS : MM GAILLARD – SEGUELA – Mme TRONC – MM DUPUIS - BERTHUOT - TROADEC – Mmes GARNIER – CHAHABIAN – - KASPRZYK – MM DE GOURCY – FOSSEY – LAURETTA - Mmes INACIO - MARCHAND — Mme CAZALET – M. TESSIER - MM YANG – CARDIN - SORRIAUX – GERVAIS – Mmes - ROMAN – M. RICHARD – Mme LAFITTE

ABSENTS : Mme ETEVE – Mme BATTE – Mme MAURIN - M. SAURINA – Mme NOWACKI – Mme FABRE

PROCURATIONS :       Mme ETEVE à Mme GARNIER  
                          Mme BATTE à M. GAILLARD  
                          Mme NOWACKI à Mme TRONC  
                          M. SAURINA à M. SEGUELA  
                          Mme FABRE à M. SORRIAUX

-----

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire ouvre la séance et commence la présentation des différents points de l'ordre du jour.

### **1           Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procédera à la désignation du secrétaire de séance.

Martine GARNIER est élue à l'unanimité.

### **2           Approbation du PV de la séance du 02 décembre 2014**

Monsieur soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2014.

Monsieur RICHARD précise qu'il souhaite les modifications suivantes :

Point 9.3 : « *Monsieur RICHARD signale que le skate parc est très dangereux pour les jeunes. Il n'y a pas d'entretien, de réparation et qu'il vaudrait mieux le raser si c'est pour le laisser ainsi* ».

Page 19 : « *Madame ROMAN et Monsieur RICHARD ne sont pas satisfaits de la taille des espaces verts effectuée par l'entreprise MANIEBAT parce qu'il n'y a que 2 passages* ».

Ce point d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **3. Aménagement du territoire : Projet de convention avec la SPL AGATE**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours du conseil municipal du 14 décembre 2011, le conseil municipal avait décidé d'adhérer à la Société Publique Locale AGATE.

Il s'agit d'une nouvelle forme de société anonyme, créée par la loi du 28 mai 2010, permettant aux collectivités adhérentes de lui confier des opérations sans mise en concurrence préalable, ce qui représente un gain de temps et d'argent non négligeable.

Le coût pour la commune avait alors été de 225.00 € correspondant au prix d'une action.

Afin d'accompagner au mieux son développement, la commune de BOUILLARGUES envisage dans son P.L.U. l'ouverture à l'urbanisation d'une zone d'environ 12 hectares située au Nord-Est, et en continuité de la partie déjà urbanisée de son territoire.

Elle souhaite confier à la SPL AGATE, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) d'habitat sur le périmètre concerné.

Le coût de la prestation demandée s'élève à quinze mille cents euros.

Le projet de convention précise le mode d'intervention ainsi que les missions de la SPL AGATE

Monsieur RICHARD précise qu'il n'y est pas eu de mise en concurrence.

Monsieur le Maire explique que cette société assure la gestion de l'appel d'offre ce qui apporte un gain de temps pour les agents municipaux. Le travail administratif est considérable ce qui apporte donc un gain d'argent pour la commune.

Monsieur GERVAIS précise que ce point avait déjà été abordé lors d'un précédent conseil.

Ce point d'ordre du jour est adopté avec 3 contre (M. RICHARD, Mme LAFITTE, Mme ROMAN)

#### **4. Affaires scolaires :**

##### *4.1 Modification des frais de fonctionnement de l'école maternelle*

Monsieur TROADEC rappelle que le 30 septembre 2014, le conseil municipal a délibéré sur les frais de fonctionnement des élèves des écoles publiques pour l'année scolaire 2013/2014.

Or, le nombre d'enfants pris en compte à l'école maternelle était erroné : c'est le prévisionnel transmis en juin dernier par l'école maternelle qui a été pris en compte, et non chiffre le réel transmis lors du conseil d'école de la rentrée.

Ainsi, le coût total des charges de fonctionnement s'élevant à 237 726.67 € est à diviser par 191 enfants, soit un montant par enfant de 1 244.64 €.

Il propose au conseil municipal d'approuver le montant des frais de fonctionnement de l'école maternelle, dûment rectifié.

Monsieur GERVAIS remarque une baisse des charges sur l'école maternelle, due au nouvel effectif.

Monsieur TROADEC confirme à Monsieur RICHARD que ce montant servira de base au calcul du forfait de fonctionnement à verser à Charles Peguy.

Ce point d'ordre du jour est adopté avec 3 abstentions (M. GERVAIS, M. SORRIAUX, Mme FABRE)

##### *4.2 Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire*

Monsieur TROADEC précise que les écoles publiques de Bouillargues accueillent quelques enfants qui sont domiciliés dans un autre village. Dans ce cas, les communes de résidence participent aux charges de fonctionnement des écoles.

Comme pour le centre de loisirs, ces familles ne peuvent pas bénéficier des réductions qui peuvent être accordées aux Bouillarguais. Il leur appartient de se rapprocher du CCAS de leur commune pour bénéficier d'aides financières si nécessaire.

Or, cette précision n'est pas inscrite dans le règlement intérieur des restaurants scolaires. Certaines familles qui déménagent en cours d'année souhaitent continuer à bénéficier du tarif appliqué aux Bouillarguais.

Monsieur TROADEC propose au conseil municipal de modifier le règlement intérieur des restaurants scolaires afin d'y inclure une phrase précisant que les enfants extérieurs au village se verront appliquer le tarif maximum de 3.90 € dès leur déménagement

A la question de M. GERVAIS qui demande quel est l'objectif de cette modification, Monsieur TROADEC informe qu'il s'agit en l'occurrence d'une famille qui a quitté Bouillargues et dont les enfants sont restés scolarisés sur la commune et qui refuse de payer le tarif extérieur pour la cantine.

Monsieur GERVAIS considère que dans la mesure où les parents payent des impôts sur la commune il est normal de ne pas appliquer le tarif extérieur aux bouillarguais sur l'année civile.

Monsieur le Maire indique que l'inverse devrait aussi fonctionner alors que nous appliquons le tarif dégressif dès l'arrivée.

Ce point d'ordre du jour est adopté avec 3 abstentions (M. GERVAIS, M. SORRIAUX, Mme FABRE)

#### *4.3 Subvention RASED*

Monsieur TROADEC rappelle que le RASED, réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté, est un dispositif constitué de psychologues et de maîtres chargé des aides rééducatives ou pédagogiques, implanté sur plusieurs communes.

Bouillargues, Caissargues, Garons, Fourques, Manduel et Redessan disposent du même RASED. Régulièrement les professionnels faisaient appel aux communes pour financer le matériel pédagogique nécessaire à leur activité. Jusqu'alors, un bon de commande unique était établi, puis la facturation était répartie en fonction du nombre d'élèves suivi dans chaque école.

Aujourd'hui, le fournisseur n'accepte plus de facturation séparée.

Il propose au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de 528 euros à la coopérative scolaire de l'école A.MALRAUX à Fourques correspondant à 177 enfants en maternelle et 351 enfants en primaire.

Ce point d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **5. Adhésion de la commune de Boissières à l'EPTB Vistre**

Monsieur de GOURCY informe que le syndicat du bassin versant du Vistre a pour périmètre d'intervention les limites correspondant au territoire de chacun de ses adhérents.

Il est compétent pour l'entretien du lit et des berges des cours d'eau et la réduction de l'aléa inondation lié au débordement des cours d'eau et au ruissellement local.

L'établissement public territorial de bassin a pour périmètre lui, tout le bassin du SAGE Vistre (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) ainsi que les nappes Vistrenque et Costières, tel que l'a défini l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2011.

L'ETPB est compétent pour la gestion globale de la qualité des eaux et assure la coordination de tous les programmes liés au risque inondation (SAGE, SLGRI (stratégie locale de gestion du risque inondation), TRI (territoires à risque importants d'inondations), PAPI )

Au cours de sa séance du 18 décembre 2012, le conseil municipal avait approuvé les nouveaux statuts du syndicat mixte du bassin versant du Vistre, créé également en qualité d'Etablissement Public territorial de Bassin du Vistre par arrêté du Préfet de région en date du 1<sup>er</sup> août 2011.

Par délibération du 14 mai 2013, le SMBV a ensuite approuvé l'adhésion de la commune de Nages et Solorgues.

Aujourd'hui, c'est la commune de Boissières qui souhaite rejoindre l'établissement public territorial.

La délibération de tous les conseils municipaux membres étant nécessaire, Monsieur de GOURCY soumet cet accord au vote de l'assemblée.

Ce point d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **6. Mise à disposition d'un intervenant sportif par le SUN ALB : versement de la subvention**

Madame TRONC rappelle qu'au cours de la séance du 30 septembre dernier, le conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition par l'association SUN ALB d'un intervenant sportif auprès de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2014/2015.

Il est à noter que la convention signée avec le SUN A.L.B. n'est valable que pour une année scolaire, une autre association étant un jour susceptible de proposer à la commune un intervenant diplômé.

Cette convention prévoit en contrepartie, le versement d'une aide financière versée en deux fractions : un premier versement correspondant aux quatre premiers mois de l'année scolaire. Le solde correspond à la période de janvier à juin.

La base de calcul de cette subvention correspond au nombre d'heures d'intervention de l'animateur sportif, multiplié par le taux horaire du SMIC augmenté des charges.

Ainsi pour la période de janvier à juin 2015, il est proposé de verser une aide financière de six mille euros calculés sur la base d'un taux horaire de 9.61 €.

Monsieur GERVAIS demande la date de la prochaine consultation.

Madame TRONC répond que le conseil municipal devra délibérer au cours de l'été 2015 sur le renouvellement de la convention de mise à disposition.

Ce point d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **7. Mise à disposition des salles municipales pour les élections départementales**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des élections départementales prévues les 22 et 29 mars 2015, les différents candidats en présence vont solliciter la mise à disposition des salles communales pour préparer les élections et communiquer auprès de la population.

Dans un souci d'équité, il propose au conseil municipal de fixer une règle commune de gratuité des salles pour tous les candidats aux élections départementales dans la limite d'un certain nombre d'occupations, en fonction bien sûr des disponibilités :

- 3 mises à dispositions de la grande salle de la Bergerie,
- 5 mises à disposition de la salle du 1<sup>er</sup> étage de la Bergerie,
- la mise à disposition de la salle de l'école maternelle à raison d'une fois par semaine.

Ce point d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **8. Débat d'orientation budgétaire 2015**

Monsieur le Maire ouvre le débat d'orientation budgétaire et passe la parole à l'Adjoint aux Finances.

Monsieur SEGUOLA informe que le budget sera voté le 3 mars prochain lors du conseil municipal. Il rappelle qu'aujourd'hui il s'agit d'un débat sachant que les chiffres sont encore provisoires, dans l'attente des pointages avec la perception. Il rappelle également le contexte économique difficile tant sur le plan mondial qu'en France.

### **I – Le contexte économique national et l'évolution de la situation financière de la commune**

#### **I-1 - Contexte économique international :**

**La croissance du PIB mondial** s'opère depuis plus de trois ans sur un rythme régulier proche de 3 %. Le contexte non inflationniste, la poursuite de politiques monétaires exceptionnelles et l'amélioration globale de la situation des entreprises créent toutefois en plusieurs régions du globe des conditions propices à une légère accélération en 2015 (+3.3 % pour le PIB mondial après + 3 % en 2014), notamment aux Etats-Unis qui redeviendraient le pivot de la croissance mondiale. Dans un contexte européen un peu plus favorable en 2015 (+1,3 % après 0.8 %), l'économie française resterait en retrait (+0.8 % en 2015 après + 0.4 %)

Une redistribution partielle de la croissance s'opère à l'échelle mondiale. Les économies de l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique) voient leur rythme de croissance se redresser en 2014. Ce serait à nouveau le cas en 2015. Les économies émergentes afficheront, pour leur part, une croissance plus faible en 2014 qu'en 2013.

Cet affaiblissement concerne en premier lieu la Chine.

Les conditions de la croissance paraissent réinstallées aux Etats-Unis, suffisamment pour pouvoir amorcer le tournant du relèvement des taux directeurs.

Le Japon et la zone euro ne sont pas encore dans ce tournant.

En zone euro, les enquêtes de conjoncture suggèrent que l'activité est restée terne pendant l'été.

L'économie européenne pourrait bénéficier d'une progression sensible de la demande mondiale adressée à la zone, tandis que l'évolution des prix du pétrole et des matières premières hors énergie resterait contenue. Ceci ne serait toutefois pas suffisant pour produire une accélération notable du PIB à court terme. La consommation des ménages serait moins freinée par les efforts structurels de consolidation budgétaire menés par les Etats. Une progression plus vive de la consommation privée confirmerait, par ailleurs, la bonne orientation des ventes au détail qui n'ont pas été affectées pour le moment par l'effritement de l'indice de confiance des consommateurs. Elle serait toutefois hétérogène selon le niveau d'endettement des ménages des pays membres.

Le marché du travail s'améliorerait mais modestement.

Compte tenu de la faible progression de la population active cependant, la maigre hausse de l'emploi permettrait un léger reflux du taux de chômage. Les situations resteraient très disparates au sein de la zone. Le reflux anticipé du chômage dans la plupart des économies de la zone ne serait toutefois pas de nature à soutenir les salaires dont la dérive resterait peu dynamique surtout au sein des pays engagés dans des processus de restauration de leur compétitivité.

La zone euro a affiché un excédent commercial de 224.5 milliards d'euros l'an au deuxième trimestre 2014. Celui-ci continuerait de se gonfler au cours des mois à venir sous l'effet du regain de la demande adressée par le reste du monde renforcée par la dépréciation de la monnaie européenne dont les économies du Sud de l'Europe, grâce à leurs efforts de restauration de compétitivité, seraient les principales bénéficiaires.

Sur le plan des finances publiques, les efforts de réduction des déficits se poursuivraient mais à un rythme moins prononcé qu'anticipé lors de nos dernières perspectives. Le déficit agrégé des comptes publics pourrait toutefois refluer sous les 3 % du PIB, ce qui permettrait de stabiliser la dette publique au voisinage de 95 % du PIB.

## **I-2 le contexte économique national**

**L'économie française** a stagné au premier semestre 2014. Alors que la rechute de l'investissement productif pèse sur la croissance, le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) constituera un élément certes positif mais encore insuffisant. En 2015, la croissance française sera probablement à nouveau inférieure à celle de la zone euro.

La croissance a été nulle dans la première partie de l'année 2014 en France. Les principaux postes de la demande interne ont affiché des trajectoires disparates : la consommation des administrations publiques a légèrement progressé, celle des ménages a été stationnaire, l'investissement a rechuté dans toutes ses composantes. Par ailleurs, la contribution positive des variations de stocks à la croissance a été en partie annihilée par la contribution négative de la demande extérieure.

La restauration de la croissance en France passera en premier lieu par celle des conditions de l'investissement. Ces dernières dépendent tout autant des résultats des entreprises et des conditions de financement, que de la demande anticipée ou du climat des affaires.

Le taux de marge des sociétés financières progressera grâce aux mesures fiscales. Calculé au coût des facteurs, l'excédent brut d'exploitation (EBE) pâtira d'une progression des coûts salariaux unitaires supérieure à celle du prix de la valeur ajoutée en 2014. En revanche, la prise en compte du Crédit d'Impôt Compétitivité-Emploi (CICE) comme subvention d'exploitation, puis l'introduction en 2015 d'une réduction de cotisations sociales employeurs et de la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés), contribueront à regonfler mécaniquement l'EBE. Cette hausse de taux de marge restera trop lente pour permettre une franche accélération de l'investissement productif (+ 1.3 % en 2015).

La demande extérieure sera le premier soutien immédiat de croissance en 2015. Les exportations bénéficieraient en particulier du redémarrage des importations de la zone euro et de la baisse de l'euro. Ce soutien est bienvenu. Il ne dédouane pas des efforts à conduire en France en matière de restauration de la compétitivité.

Bien que modeste, la réduction du déficit annoncé pour 2015 paraît incertaine, tant en raison des hypothèses de croissance que du flou qui entoure les économies annoncées.

Le gouvernement a présenté fin septembre trois textes budgétaires : le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2015, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2015 et enfin le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2014-2019 (PLPFP) appelé à se substituer à la Loi de Programmation 2012-2017 votée en décembre 2012.

Ces trois textes sont en rupture avec les objectifs de finances publiques encore affichés en juillet 2014 au moment du Débat d'Orientation des Finances Publiques. Le déficit public s'établirait ainsi à 4.4 % du PIB en 2014 contre 3,8 % prévu en juillet. Il s'améliorerait seulement marginalement en 2015, pour s'établir à 4.3 % du PIB, un niveau nettement plus important que l'objectif de 3 % du PIB encore affiché en avril.

Une incertitude importante sur l'exécution 2015. Les économies annoncées sur la dépense publique sont assez largement non documentées, s'agissant en particulier des collectivités locales et des administrations de sécurité sociale.

### I – 3 Principales mesures concernant les collectivités territoriales

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales représentent 101 Mds d'euros en 2015 (PLF à périmètre courant), soit un montant en diminution de 2.4 % par rapport à la LFI 2014.

Ces transferts financiers se composent de plusieurs ensembles :

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités rassemblent la totalité des transferts financiers spécifiquement destinés aux collectivités et leurs groupements. Ils abondent leurs budgets de façon globale et sont libres d'emploi. Ces concours totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».  
L'effort d'économies de 11 M d'euros résultant du programme de stabilité 2014-2017 portera sur ce périmètre. Celui-ci fera ainsi l'objet d'une première réduction de 3.67 Md d'euros en 2015, suivie d'une réduction de 3.67 Md d'euros en 2016 et de 3,66 Md d'euros en 2017. Son montant s'élève à **53.2 Md d'euros en PLF 2015.**
- Le total des transferts financiers de l'Etat aux collectivités inclut la totalité des flux financiers de l'Etat vers les collectivités, y compris la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux de l'apprentissage. **Ce total est de 101 Md d'euros en PLF 2015.**

**Dans le programme de stabilité 2014-2017** présenté au Parlement le 29 avril 2014 et transmis à la Commission européenne le 7 mai 2014, le Gouvernement a annoncé son intention de réaliser 50 Mds d'euros d'économies sur la période 2015-2017 en associant tous les sous-secteurs des administrations publiques. En application de ce programme le projet de loi de finances pour 2015 réduit les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales de 3.67 Mds d'euros.

**Afin de réduire l'inégale répartition des ressources entre les collectivités locales et d'atténuer l'impact de la baisse des dotations pour les plus fragiles, la hausse de la péréquation sera doublée en 2015.**

#### **La péréquation, un objectif à valeur constitutionnelle depuis 2003.**

La finalité de la péréquation est d'atténuer les disparités entre les collectivités territoriales par une redistribution des ressources en fonction d'indicateurs physiques et financiers.

Les inégalités de répartition des bases fiscales sont importantes. Pour y remédier, l'article 72-2 de la Constitution dispose que « la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales ». Les inégalités de richesse fiscale sont souvent le fait de l'histoire et de phénomènes indépendants des choix effectués par les collectivités territoriales. L'enjeu de la péréquation consiste précisément à soutenir les collectivités structurellement défavorisées.

De plus, la diminution des concours financiers de l'Etat de 3.67 Md d'euros en 2015 rend la poursuite de la progression des montants consacrés à la péréquation plus importante aux fins d'accompagner les collectivités locales les plus fragiles.

**Le PLF 2015 accroît les masses financières consacrées aux dotations de péréquation de la DGF, en doublant leur progression par rapport à 2014.**

La péréquation verticale augmentera en 2015 de 208 Md d'euros pour les communes. La hausse de la péréquation verticale concomitante à la baisse des concours financiers est un levier destiné à préserver les collectivités les plus fragiles d'une baisse des concours financiers indispensables à leurs actions. C'est le cas de la DSR (dotation de solidarité rurale) qui va augmenter de 7.7 % et de la DNP (dotation nationale de péréquation) qui va augmenter de 1.3 %.

De même, la péréquation horizontale croît conformément au rythme prévu par le législateur, soit une augmentation de 210 M d'euros du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le cumul de la péréquation horizontale et verticale permet de réduire, et dans certains cas d'annuler, les effets de la baisse des dotations pour les communes dont le potentiel financier est inférieur à une fois la moyenne de leur strate.

### **La montée en puissance de la péréquation horizontale dans la sphère communale (montant inscrits en loi de finance depuis 2012).**

#### **FPIC = fonds de péréquation intercommunal et communal**

*Source : DGCL*

#### **Les différentes formes de péréquation et leurs montants.**

La péréquation est mise en œuvre :

- par des dispositifs de péréquation « verticale », c'est-à-dire à travers des dotations de l'Etat aux collectivités attribuées de manière différenciée en fonction de critères de ressources et de charges ou de contraintes spécifiques ;
- par les mécanismes de péréquation « horizontale », qui consistent à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Monsieur SEGUELA rappelle qu'en 2008 l'équipe municipale a dû augmenter les impôts en raison d'une situation financière catastrophique sur la commune, et qu'entre 2001 et 2008, les impôts avaient déjà été augmentés de 26.50 %.

Monsieur GERVAIS prend la parole et rappelle que lors du précédent mandat l'équipe municipale arguait sur le fait que les logements sociaux équivalaient à une délinquance. Depuis la population ne retient que ces propos.

Monsieur GERVAIS souhaite rappeler les propos de Monsieur le Maire lors d'une réunion : « Nous allons être obligés de construire des logements mais nous ferons en sorte que le prix des loyers soient élevés afin de sélectionner la population ».

Monsieur le Maire réfute ces propos qui ne correspondent pas à la réalité. Depuis longtemps, la commune accumule du retard, aujourd'hui, elle n'a plus les moyens de répondre aux exigences des lois SRU et ALUR car il n'y a plus de foncier disponible. La commune doit créer des logements sociaux et tout faire pour que les Bouillarguais en bénéficient.

Monsieur GERVAIS constate qu'il n'y a pas de foncier depuis 20 ans.

Monsieur le Maire précise qu'il manquait 80 % de logements en 2008 et que la commune est aujourd'hui à 60 % de l'objectif. Il rappelle que le foncier est très élevé et que la commune a perdu son droit de préemption pour 3 ans.

Monsieur le Maire regrette vivement l'interprétation de ses propos. En aucun cas il n'a stigmatisé les populations défavorisées. Des PLAI sont prévus dans toutes les opérations d'aménagement, mais il doit veiller à ne pas laisser se créer des « barres », sous le seul prétexte de rattraper 360 logements sociaux. Les loyers des logements aidés sont par ailleurs encadrés par l'Etat selon le type de logement, et de relèvent pas des collectivités.

Monsieur SEGUELA ajoute que les bailleurs sociaux ont beaucoup de mal à rentabiliser leurs opérations en raison d'un foncier très cher à Bouillargues. La commune est aussi très impactée par les contraintes que sont le TGV, la RN113, la zone ZPS, les périmètres relatifs au bruit, aux inondations, etc....

## **II – Le projet de budget pour 2015**

Après trois années particulièrement importantes et l'achèvement de deux bâtiments neufs, le budget 2015 reste ambitieux, avec la poursuite de la rénovation du patrimoine, d'important travaux de voirie et d'aménagement du territoire.



Quelle est la philosophie du budget 2015 ? le budget 2015 fera l'objet d'un rééquilibrage entre recettes et dépenses qui permettra une baisse des impôts locaux.

#### LES DONNEES HISTORIQUES :

- Montant élevé historique des taux des taxes locales, notamment de la taxe foncière supérieure à 25%,
- Bonne gestion financière des finances communales depuis 6 ans,
- Baisse des taxes, envisagée dès 2014 ; mais un problème d'éthique en période électorale avait entraîné son report à 2015

#### LE CONTEXTE 2015 :

- Forte augmentation de la pression fiscale sur les particuliers due aux mesures gouvernementales,
- Réduction des dotations, coût des nouveaux rythmes scolaires entre autres, viennent peser sur les finances locales et vont amener de nombreuses communes à augmenter les impôts locaux en 2015 (hausses fiscales qui seront opérées par les communes à la place de l'Etat qui n'a pas fait les réformes nécessaires)
- Hausse des bases locatives de 0.9 % votée par le Parlement, nettement supérieure au montant de l'inflation (quasi nulle en 2014, cf taux du livret A)

#### LES DECISIONS POUR LE BUDGET 2015 :

- ✓ Compenser la hausse des bases de 0.9 % par une baisse des taxes locales de 1% pour alléger la pression fiscale pesant sur les Bouillarguais assujettis,
- ✓ Augmentation des dépenses sociales en période de crise. La subvention au CCAS est augmentée de 50%, la subvention la crèche de 5000.00 €,
- ✓ En contrepartie, réduction de 5% des subventions aux associations, dans le cadre d'une participation citoyenne à l'effort général,
- ✓ Renégociation de tous les contrats de la commune avec les fournisseurs, pour obtenir soit une baisse des coûts, soit une amélioration de la prestation
- ✓ Moratoire maintenu sur le recrutement et les salaires, en application des directives de la Cour des Comptes, présidée par M. Didier MIGAUD,
- ✓ Nouveau tour de vis sur les budgets,
- ✓ Réduction de l'amplitude d'ouverture de l'accueil, fermée dorénavant le vendredi après-midi
- ✓ Facturation des NAP (nouveaux rythmes scolaires) à compter de la rentrée de septembre 2015,
- ✓ Toutes ces mesures permettront de maintenir l'autofinancement à son niveau antérieur et l'investissement réel à 3 M€.

AVANT DE DEPENSER L'ARGENT, IL FAUT LE GAGNER ; c'est de la GBPF : gestion en bon père de famille, et dans ce but, nous modifierons la présentation du budget en commençant par les recettes de fonctionnement, puis les dépenses de fonctionnement, ce qui donne le virement à la section d'investissement, qui s'ajoutant aux recettes d'investissement permettra de définir le montant des investissements. Bizarrement, cela n'a jamais été fait à notre connaissance dans les collectivités publiques.

Toutes les données budgétaires sont indicatives dans l'attente de la validation des résultats 2014 par la perception de Nîmes Agglomération.

Monsieur le Maire rappelle que le taux de remplissage des enfants pour les NAP est de 70 % et que du fait de la gratuité, les parents décident de mettre ou ne pas mettre leurs enfants, qu'ils soient inscrits ou non.

Monsieur RICHARD demande si le jour des NAP à l'école primaire changera pour l'année prochaine.

Monsieur TROADEC répond négativement dans la mesure où certains animateurs sont sur plusieurs communes. Une commission scolaire se tiendra après les conseils d'école.

Monsieur RICHARD remarque que les enfants de la maternelle sont beaucoup plus fatigués depuis la mise en place des NAP ; ce fait certains parents ne mettent pas les enfants à l'école le mercredi matin. S'agissant

des projets qui représentent un investissement à 3 M d'euros, il regrette qu'ils n'aient pas été revus à la baisse afin de financer les NAP et de maintenir les subventions à leur niveau actuel. Il considère qu'il est dommage de fermer la mairie le vendredi après-midi au public et de baisser les subventions aux associations.

Monsieur le Maire répond que se sont des choix politiques : amélioration du cadre de vie, constructions de locaux adaptés à notre commune, rénovation de la mairie, etc...

Monsieur SEGUELA rappelle les engagements de la municipalité, d'investir 3 M d'euros par an. 14 M d'euros ont été investis sous l'ancien mandat.

Monsieur Gervais considère que le discours de Monsieur SEGUELA est axé sur une idéologie libérale et propose la lecture de la contribution de son groupe d'élus :

*« Les élus du conseil municipal de l'opposition, mais aussi certains de votre majorité ont découvert lors des vœux 2015, l'annonce d'une baisse des taxes locales de 1 % pour alléger la pression fiscale des Bouillarguais.*

*Pourtant, à la lecture du contexte budgétaire et fiscal 2015, vous mettez l'accent sur les mesures gouvernementales de baisse des dotations et de transfert de charges qui sont bien réelles.*

*Paradoxalement, vous semblez regretter la hausse de la base locative de 0,9 qui est plus honnête et plus solidaire que les transferts de charge.*

*Quel est votre message ?*

*Votre décision met de la confusion dans l'esprit de la population.*

*A aucun moment, dans votre rapport, vous n'expliquez le rôle de l'impôt, la solidarité qu'il exerce en matière de santé, de l'éducation, des transports, de la culture etc... et c'est regrettable. Il faut expliquer à quoi sert l'impôt sinon à vouloir le tuer ?*

*Comme par exemple, une personne âgée dépendante qui bénéficie de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et ou la Prestation de compensation du handicap, afin de la maintenir à son domicile et c'est bon aussi pour l'emploi.*

*Baisser les impôts cela revient à baisser la solidarité qui exerce sur toute la population à des moments différents de la vie.*

*Baisser les impôts, c'est réduire aussi la qualité du service public.*

*Pourtant c'est ce que vous proposez en réduisant les impôts alors que les finances locales sont saines.*

*- réduction de l'ouverture des services municipaux, le vendredi après-midi (est-ce déjà fait ?)*

*- moratoire sur le recrutement des employés municipaux,*

*- facturation des NAP*

*- baisse de 5 % des subventions aux associations.*

*Heureusement que la situation financière est saine*

*Derrière ces mesures se trouvent non pas le souci de trouver des ressources financières supplémentaires mais la mise en œuvre de la pesée économique libérale où il n'y a pas de place pour la solidarité.*

*Exemple pour la facturation aux parents des NAP :*

*- Où est la solidarité si les parents les paient ?*

*Par contre cela va diminuer leur pouvoir d'achat que ne compensera pas du tout la baisse de l'impôt local et idem pour les subventions aux associations qui vont répercuter la baisse en augmentant les adhésions.*

*- Que vont faire les enfants dont les parents ne peuvent pas inscrire les enfants aux NAP et associations ? Ils s'amuseront dans la rue quand ils seront jeunes et après ?*

*Pourquoi prendre le risque de diviser la population en créant des injustices alors que la situation financière est saine.*

*Ne serait-il pas judicieux de privilégier la lutte contre le gaspillage comme par exemple :*

- *en créant des logements sociaux dont les pénalités actuelles coûtent 55 000 euros par an (la moitié des NAP)*
- *en étant plus rigoureux lors des marchés pour éviter des avenants (eaux chaudes) pour un montant de 20 000 euros*
- *en évitant des études inutiles pour des projets mal ficelés comme l'extension du gymnase pour un montant de 25 000 euros.*
- *on arrive vite au montant des NAP*
- *c'est aussi cela la gestion en bon père de famille, ne pas gaspiller l'argent.*

*Ce qui manque à ce rapport c'est avant tout l'absence de relation avec l'humain, c'est-à-dire avec les besoins sociaux à satisfaire.*

Monsieur SEGUELA considère qu'il n'a pas de leçons de morale à recevoir de Monsieur GERVAIS et qu'une gestion en bon père de famille est tout, sauf de l'idéologie. Il n'est pas « contre l'impôt », mais pour un impôt juste et équilibré, payé par tous les citoyens.

Monsieur GERVAIS considère que la commune fait supporter cette baisse aux familles concernant les NAP, demande des efforts citoyens et des efforts aux associations.

Il rappelle qu'il ne refuse pas les NAP, il refuse de les faire payer aux familles. Il considère que cette charge sera trop lourde à supporter pour les parents et de ce fait les enfants seront privés de culture et de sport.

Monsieur le Maire regrette que M. GERVAIS lui reproche le coût des NAP, alors que la décision ne relève pas de la commune mais de l'Etat. Le paiement des NAP a été souvent évoqué au cours de multiples réunions car il était évident que la commune ne pourrait absorber une telle dépense, d'autant que les enfants du primaire bénéficient d'un très bon programme d'activités.

Monsieur le Maire fait part de son mécontentement à Monsieur GERVAIS concernant son intervention sur les logements sociaux, il ne souhaite pas être associé au FN. Il rappelle qu'à chaque conseil communautaire les délibérations sont prises à la majorité.

Monsieur GERVAIS lui présente ses excuses.

Monsieur SEGUELA poursuit la présentation du BP par la **section de fonctionnement 2015 :**

**II-1-A - S'agissant des recettes**, les montants prévisionnels devront être affinés lors du vote du budget et à l'occasion de sa première décision modificative.

Une hausse des bases de 0.9 % a été décidée par le gouvernement. Pour compenser la pression fiscale, le conseil municipal a décidé de voter une baisse de 1% des taux des taxes foncière et d'habitation.

☞ L'excédent antérieur reporté 2014 (002) qui correspond au résultat de fonctionnement 2014 après déduction de l'affectation nécessaire à la section investissement, s'élève à 1 417 000.00 €.

☞ Les Dotations (74) : Dans l'attente des notifications qui devraient intervenir prochainement, il est prévu de rester prudents et de minorer le montant des dotations de l'année 2014, soit 1 296 000 euros, attendus de l'Etat mais aussi du conseil général, et de la CAF du Gard.

☞ Les Produits des services du domaine (70) devraient rapporter environ 276 000 euros au titre des différentes régies (ALSH, accueil, cantine, location des salles etc).

Le chapitre devra encore être affiné avec la prise en compte des recettes attendues de la facturation des NAP aux familles bénéficiaires du service.

☞ Le chapitre Atténuation de charges (013) estimé à 51 000 euros concerne les remboursements sur la rémunération du personnel en contrat aidé et le remboursement par notre assureur, des rémunérations des personnels en congé de maladie.

☞ Les Impôts et taxes (73) estimés à quatre (4,167) millions d'euros, portent non seulement sur les contributions directes des 3 taxes « ménages » mais aussi sur les contributions de Nîmes Métropole (AC et DSC), les taxes afférentes aux droits de mutation, la taxe sur l'électricité, etc.

La recette relative aux taxes prend en compte une revalorisation des bases de 0.9 %. Afin de pallier à cette nouvelle augmentation des charges pour les ménages, le conseil municipal souhaite revoir les taux à la baisse.

Ainsi, les taux des impôts de l'année 2015 sont fixés à :

Taxe d'habitation	:	15.25 % au lieu de 15.40 %
Taxe sur le foncier bâti	:	24.98 % au lieu de 25.23 %
Taxe sur le foncier non bâti	:	56.26 % au lieu de 56,82 %

Seul le fond de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales a été minoré. En effet, le calcul dépend en partie des budgets de l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération, et le montant exact n'a pas encore été notifié.

☞ Compte 74 : dotation et participations :

On trouve sur ce compte le versement de la dotation de solidarité rurale qui est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Pour Bouillargues, la fraction encaissée au titre de sa qualité de chef-lieu de canton représentait 226 912.00 € en 2014, montant que la commune pourrait perdre dès 2017, à l'issue du renouvellement des conseils départementaux. Pour 2015, le montant total de 290 000.00 € a été inscrit et devrait être perçu.

Au compte 7411, le montant de la dotation forfaitaire prévu en 2014 a été écarté de 42 693 € correspondant à la contribution de la commune au redressement des finances publiques. Dans l'attente des notifications, le montant 2015 a été reconduit à hauteur de 562 734.00 €, basée sur une nouvelle baisse de 42 693.00 € qui sera reconduit en 2016 et 2017, soit une baisse cumulée 170 772.00 €).

Enfin au compte 74 s'encaisse également la dotation nationale de péréquation versée aux communes selon des critères financiers précis. La commune remplit une des conditions qui lui permet de bénéficier de la DNP : avoir un potentiel financier par habitant inférieur ou égal à 85% au potentiel financier de la strate démographique. En l'absence d'information sur le potentiel financier de la strate, le montant 2014 a été reconduit en 2015.

☞ Les autres produits de gestion courante correspondent aux loyers encaissés par la commune : l'association la Clairière aux Oisillons, le presbytère, les terres agricoles, etc...

☞ Enfin la commune a inscrit en produits exceptionnels (chapitre 77) le remboursement par la communauté d'agglomération Nîmes Métropole du surplus de recettes provenant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce montant est estimé à 53 000.00 €

**II-1-B - Le montant des dépenses inscrit** en section de fonctionnement devrait s'élever à 7.30 millions d'euros, dont 100 000.00 euros pour les dépenses imprévues.

☞ Avec un montant de 1.5 million environ, les charges à caractère général (011) augmentent légèrement afin d'intégrer en année pleine les contrats d'entretien de l'école primaire, de l'ascenseur de la nouvelle maison des associations, la location d'un véhicule pour le service de police municipale, la location d'ordinateurs supplémentaires pour faire face aux besoins de fonctionnement, la maintenance des nouveaux

logiciels nécessaires au fonctionnement des services (gestion des autorisations d'urbanisme désormais confiées par l'Etat aux communes, gestion du cimetière, dématérialisation des finances imposée par la réglementation), etc...

Le coût de la réforme des rythmes scolaires coûtera à la commune, pour une année, et pour la seule école élémentaire, 140 000 €.

☞ Les dépenses de personnel (012) avec un coût total de 2.26 millions d'euros, intégrant notamment le glissement vieillesse technicité, augmentent légèrement. Sont toutefois pris en compte :

- La réintégration de l'ancien DGS qui a demandé à bénéficier du congé spécial. La charge financière sur ce chapitre est de l'ordre de 70 000.00 €.
- La gestion en régie des NAP à l'école maternelle et des études surveillées à l'école primaire, qui a nécessité le recrutement d'animateurs.
- La pérennisation d'un adjoint d'animation, en contrat aidé puis en contrat non titulaire depuis plusieurs années.

☞ Les autres charges de gestion courantes (65), baissent : la dernière cotisation versée au centre de gestion au titre du DGS privé d'emploi a été réglée en décembre 2014.

La réduction de 5 % des subventions aux associations locales permet de pallier à l'augmentation de la subvention versée au CCAS. Par ailleurs, deux contrats aidés en poste à l'école Charles Péguy, seront pris en charge comme prévu dans le contrat enfance jeunesse 2014/2017.

La contribution au SDIS, inscrite au compte 6553, est identique à celle versée en 2014.

☞ Le montant des charges financières (66), qui porte sur les intérêts d'emprunt et les ICNE, est en légère diminution. Sont réglés sur ce compte les intérêts des emprunts ainsi que les ICNE.

Compte tenu des dépenses et des recettes estimés, un montant de 2.4 M€ a été inscrit au compte 023, permettant de financer une partie des investissements prévus en 2015.

☞ 014 : Enfin cette année encore la commune devra s'acquitter du prélèvement au titre de la carence en logements sociaux, pour un montant de 55 510.00 €. Les efforts réalisés en 2013 et 2014 ont toutefois permis d'éviter la majoration appliquée à certaines communes qui n'ont lancé aucun projet de construction de logements sociaux.

Le solde recettes – dépenses permet d'obtenir un virement supérieur à 2.4 millions d'euros.

## **II-2 – La section d'investissement :**

### **II-2-A Prévisions de recettes**

Une bonne partie de ces dépenses sont financées par le virement de la section de fonctionnement, estimé à 2 400 000.00€ et par l'excédent de fonctionnement capitalisé qui s'élève à 1 455 424.78 €. Ces deux sommes correspondent aux « économies » réalisées, qui se cumulent d'année en année depuis 7 ans.

Le fonds de compensation de la TVA correspond au reversement par l'Etat d'une partie de la TVA réglée par la commune dans le cadre de ses travaux d'investissement. En 2014, la commune a perçu le FCTVA des années 2012 et 2013, soit un montant de 1 013 341.00 €. En 2015, le montant estimé du FCTVA est de l'ordre de 290 000.00 €.

Autre recette annuelle qui vient abonder la section d'investissement : les amortissements. L'estimation s'élève à 55 882.40 €, montant à confirmer après régularisation des opérations d'inventaire.

Des subventions pour les travaux à venir ont été demandées. N'ayant reçu encore aucune notification, la municipalité a fait le choix de ne pas inscrire des recettes qui ne seraient pas certaines.

Enfin un emprunt dit « d'équilibre » permet de financer le reste des dépenses et d'équilibrer la section d'investissement. La finalisation de cet emprunt dépend de l'avancée du programme d'investissement et du paiement des factures correspondantes.

## II-2-B Prévisions de dépenses

Ce sont donc plus de 4.7 millions d'euros qui sont disponibles pour les investissements, et qui, une fois déduit le report du solde d'investissement (plus de 1 M€) et le remboursement du capital des emprunts de 624 000.00 €, permettent de financer 413 101.55 € de restes à réaliser sur les projets engagés en 2014, et 2.6 millions d'investissements nouveaux.

### Etudes et Travaux

☞ Après la réalisation en 2014 du plan d'accessibilité des voiries et des établissements recevant du public (PAVE), 70 000.00 euros sont prévus cette année pour les frais d'études : d'une part pour l'achèvement du Plan Local d'Urbanisme, et d'autre part pour la réalisation du diagnostic des ouvrages d'art et le diagnostic de performance énergétique des bâtiments publics.

Il est d'autre part envisagé de confier à la SPL AGATE une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la future réalisation de la ZAC lorsque le P.L.U. aura définitivement été approuvé.

☞ 2015 verra cette année encore d'importants travaux de voiries :

- La grand-rue, dans le cadre d'une convention de groupement de commande avec Nîmes Métropole qui réalisera la rénovation complète des réseaux d'eau potable et d'assainissement. La part de travaux pour Bouillargues est estimée à 755 000.00 € TTC. Déjà, le maître d'œuvre, la société SERI, a été retenu et travaille sur un projet.
- 245 000.00 € seront consacrés au marché à bons de commande signé avec l'entreprise EIFFAGE. Le détail des travaux n'a pas encore été arrêté mais d'ores et déjà l'installation de 3 ralentisseurs rue des Cardonniers est commandée. L'aménagement de la rue de Guarene est à l'étude, et la réalisation des travaux dépendra du montant financier.
- La rue de la cave coopérative : dans la continuité des travaux réalisés par Nîmes Métropole, la commune procèdera à la rénovation de la voirie et de l'éclairage public pour un coût total de 393 381.34 € TTC.

☞ La création et la rénovation d'infrastructures sportives sont également prévues cette année :

- La création d'un city parc, d'un montant de 60 000.00 €, permettra aux jeunes de pratiquer différents activités sportives. Implanté sur le plateau sportif de l'école élémentaire, actuellement utilisé seulement durant la période scolaire, le city parc optimisera le site en permettant aux jeunes d'accéder facilement à une infrastructure sportive hors périodes scolaires.
- La remise en état du skate parc, qui fait l'objet de dégradations régulières, est également inscrite au programme 2015. Le coût est estimé à 7 600.00€ ;
- La mise aux normes du gymnase municipal viendra compléter le programme de travaux sur les installations sportives

☞ Poursuivant sa politique d'amélioration du cadre de vie, et après la démolition des bâtiments vétustes et insalubres de la rue Bon Mathieu, la commune va engager les travaux d'aménagement de la place. Le coût s'élève à 24 816.00 € TTC.

☞ Changement des chaudières : après celles l'école maternelle, du gymnase et du dojo, c'est la chaudière de la crèche Les Oisillons qui va être renouvelée cette année. Une enveloppe de 10 000.00 € a été provisionnée afin de pallier à toute mauvaise surprise sur le réseau d'eau chaude du bâtiment.

☞ Une somme de 80 000.00 € est inscrite au compte 2181 du budget pour achever l'installation du système de vidéoprotection. A ce montant s'ajoute un investissement de 43 200.00 € qui correspond à la pose de caméras sur la zone Acti-parc. Cette somme sera avancée par la commune, puis remboursée par la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, propriétaire de la zone.

☞ Le parc Blachère a été achevé début 2014, les associations ont pris possession des nouveaux locaux. Cette année, l'aménagement du parc, estimé à 100 000.00 €, et la création d'un sol souple dans la salle multi-sports, permettront de terminer ce programme de travaux dans l'enceinte de Blachère.

☞ La réalisation du diagnostic sur les ERP réalisé en 2014, mise aux normes handicapées, a permis de lister l'ensemble des travaux nécessaires à la mise aux normes des établissements recevant du public. Une somme de 84 000.00 € a été provisionnée au compte 21318.

☞ Comme chaque année, l'amélioration de l'éclairage public réalisé dans le cadre du G3 qui fait l'objet d'un contrat avec la société CITELUM, nécessite l'inscription de 54 000.00 €

☞ Enfin, l'OGEC Charles Péguy envisage d'importants travaux de rénovation du bâtiment de l'école. En sa qualité de propriétaire, la commune a l'obligation de maintenir le bâtiment dans un état correct d'utilisation. Les travaux de mise en sécurité du bâtiment seront réalisés.

☞ S'agissant de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage, la compétence ayant été transférée à Nîmes Métropole, la commune reste dans l'attente du projet de la communauté d'agglomération.

#### Acquisitions

☞ Une partie importante des investissements sera consacrée à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du complexe sportif. D'ores et déjà, la SPL AGATE, mandatée par la commune en 2014, a rendu son étude de faisabilité. Seraient prévus dans ce complexe, un gymnase, un dojo, des courts de tennis, deux stades, une salle des fêtes. Une somme de 700 000.00 € a été inscrite au compte 21111.

A ces dépenses d'investissement de la commune, s'ajoute un montant de 623 772.32 € correspondant au remboursement de la dette, contre 654 052.05 € l'année dernière. Ainsi, malgré la réalisation depuis 2012 d'importants travaux d'investissement, la dette est restée parfaitement maîtrisée ces dernières années, à 803.00 €/habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Au total, le budget pour 2015 dont les chiffres restent à affiner s'élèvera à un montant de douze (12) millions d'euros répartis comme suit :

Section fonctionnement : 7.33 millions d'euros

Section Investissement : 4.7 millions d'euros

Telles sont les grandes orientations du projet de budget 2015 qui ont fait l'objet du débat de l'assemblée.

## **9. Questions diverses**

- Monsieur GERVAIS demande des précisions concernant le pylône qui est tombé sur le stade de l'UB.

Monsieur le Maire répond que le pylône s'est rouillé au pied et qu'il s'est fissuré. Les autres pylônes ont été retirés et seront remplacés.

- Monsieur RICHARD demande ce qu'il en est de l'installation du CITY PARK à l'école et demande le compte rendu de la réunion avec les enseignants.

Monsieur le Maire explique que, suite à la tenue d'une réunion de présentation en présence du fournisseur, les parents d'élèves et les enseignants se sont déclarés contre cette installation à cet endroit. Le choix du site est donc toujours l'étude.

Monsieur SEGUELA précise que tout le monde est d'accord pour cette installation mais que personne ne veut de ce City park à côté de chez lui.

Mme ROMAN propose qu'il soit implanté vers le DOJO.

Monsieur GERVAIS propose que le choix du lieu fasse l'objet d'un vote en conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de voter le lieu d'installation du City Park lors d'un prochain conseil municipal.

- Monsieur le Maire donne quelques informations sur la taxe des Ordures Ménagères. Il rappelle le transfert de la compétence à Nîmes Métropole, le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La loi oblige les instances à mettre en place un taux unique dans les 10 ans qui suivent le transfert. Or, le Préfet du Gard insiste pour que le taux unique soit appliqué d'ici 3 ans.

Après des débats, les élus de l'agglo ont convenu de l'instauration d'un taux de 14.25 au 1<sup>er</sup> janvier 2017. A Bouillargues, le taux actuel est de 11.90 %.

Monsieur GERVAIS rappelle qu'il n'y a plus que deux collectes d'ordures ménagères, ce qui équivaut à une hausse de tarif. Il se dit sceptique sur ce transfert de compétence.

Monsieur le Maire est d'accord avec ces interrogations.

L'ordre du jour étant levé, la séance est levée à 20 h 30.

La Secrétaire,

Martine GARNIER

Le Maire,

Maurice GAILLARD